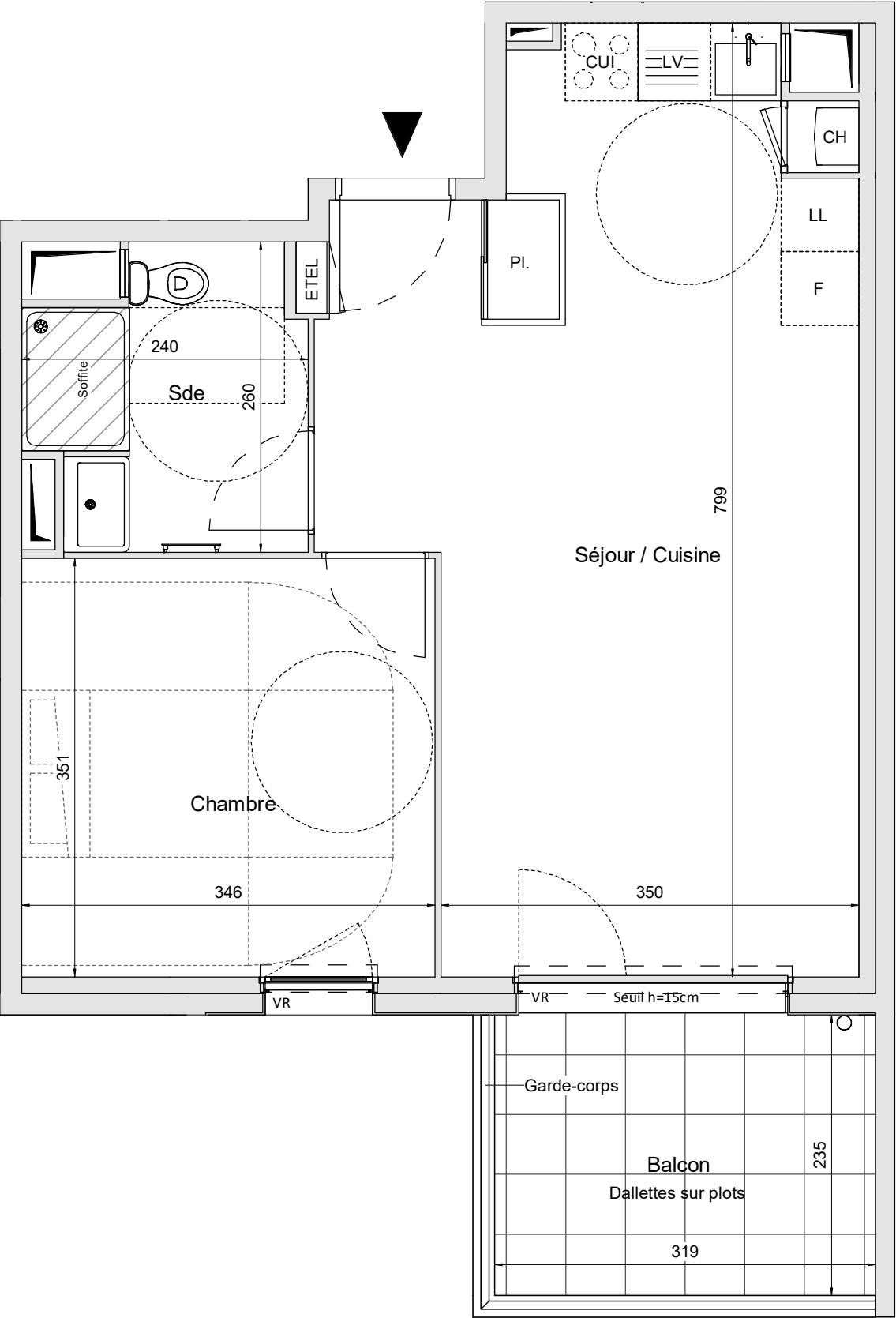




SEUILS

Terrasses : seuil extérieur vers intérieur < 2 cm ; marche vers extérieur < 25 cm
Balcons : seuil extérieur vers intérieur < 2 cm ; marche vers extérieur < 15 cm



Soffite / Faux-plafond - avec indication en centimètres de la hauteur approximative disponible sous faux-plafond

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements sanitaires et électriques (meubles et électroménagers non fournis).
Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, soffites et faux-plafonds ainsi que l'emplacement des équipements ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au Décret du 23 mars 1997 (art.4.1).

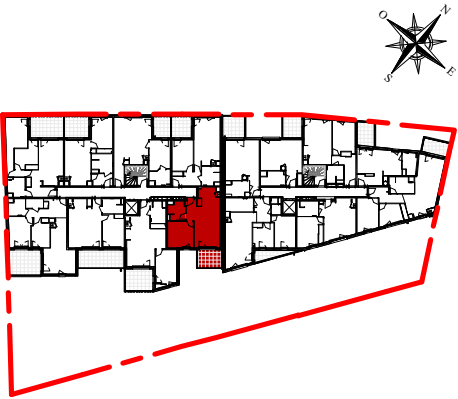


T2

Lot n°B22

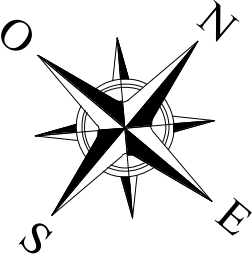
HALL B

Niveau R+2



SURFACES HABITABLES

Séjour / Cuisine	29.65 m ²
Chambre	12.14 m ²
Sde	5.29 m ²
SURFACE HABITABLE	47.08 m ²
Balcon	7.50 m ²
SURFACE PRIVATIVE	7.50 m ²
SUPERFICIE TOTALE	54.58 m ²



Nota : La surface des placards est incluse dans celle de la pièce attenante

